



## AVIS

### CONSEIL GENERAL

Réuni en séance le 21 novembre 2018, en présence de 37 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 34 voix pour et 1 abstention le Règlement de soutien à l'hôtellerie
2. Il accepte à l'unanimité les décisions fiscales 2019 (identiques à 2018), à savoir :
  - le coefficient d'impôt à 1.0
  - l'indexation à 170%
  - l'impôt personnel à CHF 18.-
3. Il accepte par 24 voix pour, 8 contre et 4 abstentions la taxe sur les chiens à CHF 120.- (identique à 2018)
4. Il accepte à l'unanimité la motion « Pour un management ISO de l'Administration communale (30400 – 9001) ».

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 22 janvier 2019.

Fait à Bagnes, le 23 novembre 2018

Le Conseil Général